

Commune : 15092
Lanobre

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document

Numéro d'ordre du document d'arpentage

102356
Document vérifié et numéroté le 23/03/1997

A
Par
L'Inspecteur du Cadastre

Marie GABANNE

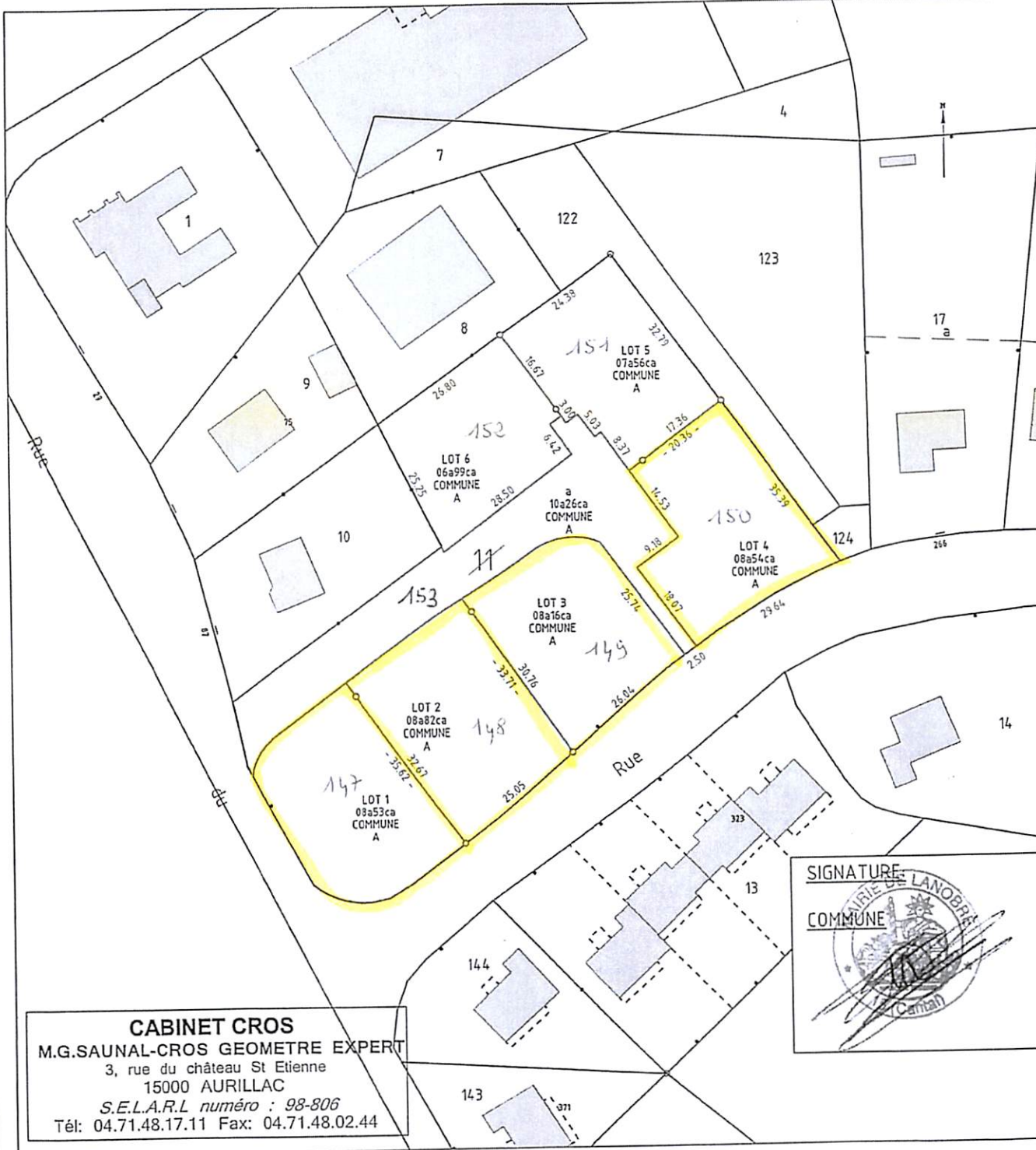
Section : AK
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/1995

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A , le

Document dressé par
M.G.SAUNAL-CROS
à AURILLAC
Date 27/01/2017
Signature :


(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien rénové du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualifié de l'autorité expropriante).

REF: 2403-33 INFO 004142



CABINET CROS
M.G.SAUNAL-CROS GEOMETRE EXPERT
3, rue du château St Etienne
15000 AURILLAC
S.E.L.A.R.L numéro : 98-806
Tél: 04.71.48.17.11 Fax: 04.71.48.02.44

SIGNATURE
COMMUNE
